

## **Australie : Entre liens privilégiés avec la recherche anglo-américaine et innovation**

**Benoît Dupont**  
**Centre international de Criminologie Comparée**  
**Université de Montréal**  
[Benoit.dupont@umontreal.ca](mailto:Benoit.dupont@umontreal.ca)

Publié dans P. Ponsaers, C. Tange et L. Van Outrive (sous la direction de), *Regards sur la police – Insights on police*, Bruylant, Bruxelles, pp. 127-161, 2009.

À l'instar des arrangements qui prévalent aux États-Unis et au Canada, la structure de la police australienne est profondément influencée par un environnement politique fédéral qui repose sur une stricte distribution des domaines de compétence entre les différents niveaux de gouvernement. La Constitution de 1901, élaborée à la suite de nombreux compromis entre des colonies fermement décidées à préserver leurs prérogatives, octroie des pouvoirs strictement définis au *Commonwealth*, alors que les états demeurent responsables de l'administration de leur système de santé, d'enseignement, de transport, de logement social, et de justice. Cette répartition des responsabilités implique que les six états<sup>1</sup> et les deux territoires<sup>2</sup> disposent de leurs propres services de police, ainsi que de systèmes judiciaires et correctionnels autonomes. Le système policier australien s'appuie par conséquent sur des forces de police étatiques centralisées qui, contrairement à leurs homologues américaines ou canadiennes exercent un monopole fonctionnel, puisqu'on ne retrouve pas en Australie de polices municipales ou régionales. On doit signaler que si chaque état ou territoire dispose de son propre organisme d'application de la loi, le Territoire de la Capitale Australienne, qui englobe la ville de Canberra et ses banlieues, fait appel à la Police Fédérale Australienne, avec laquelle elle signe des contrats de services renouvelables tous les cinq ans. Les dépenses globales consacrées au fonctionnement des services de police se montaient en 2005-2006 à un peu moins de six milliards de dollars australiens<sup>3</sup>, soit 291 dollars par habitant<sup>4</sup>.

La Police Fédérale Australienne (AFP) qui fut créée en 1979 en amalgamant divers organismes spécialisés d'application de la loi, est pour sa part chargée de lutter contre les violations des lois fédérales. Elle conduit à ce titre des enquêtes complexes à l'échelle nationale dans les domaines du trafic de drogue, de la contrebande, de l'immigration illégale et du trafic d'êtres humains, de la fraude à forte composante technologique, de la cyberpédophilie et joue également un rôle de premier plan en matière de lutte antiterroriste. L'AFP est l'interface privilégiée entre les services de police australiens et leurs homologues étrangers : elle héberge le bureau central national d'Interpol en Australie, dispose de plus de 80 officiers de liaison en poste dans 27 pays, et coordonne

---

<sup>1</sup> L'Australie méridionale, l'Australie occidentale, la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland, la Tasmanie et le Victoria.

<sup>2</sup> Le Territoire de la Capitale Australienne et le Territoire du Nord.

<sup>3</sup> Au mois de janvier 2008, un dollar australien valait environ 60 centimes d'euro.

<sup>4</sup> SCRGSP, 2007, 5.9.

la participation australienne aux opérations internationales de maintien de la paix à travers son *International Deployment Group*.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des effectifs de chacun des services de police pour l'année 2005-2006, du pourcentage d'employés civils ainsi que du ratio de policiers par 100.000 habitants<sup>5</sup>. Il est toutefois nécessaire de rappeler que ce dernier indicateur doit être interprété avec beaucoup de précautions, puisque la faible densité du peuplement australien et les étendues géographiques considérables desservies par certains services de police créent des distorsions importantes.

### **Les services de police australiens**

<b>État ou territoire</b>	<b>Création</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage d'employés civils</b>	<b>Ratio de policiers par 100.000 habitants</b>
Australie méridionale	1844	5.088	22%	249
Australie occidentale	1861	6.353	22%	411
Nouvelle-Galles du Sud	1862	18.570	21%	271
Queensland	1863	12.370	27%	306
Tasmanie	1898	1.560	24%	319
Territoire de la Capitale Australienne	Nd	815	24%	249
Territoire du Nord	1870	1.386	37%	676
Victoria	1853	13.445	20%	265
<b>Police Fédérale</b>	1979	5.435	33%	26

Devant le constat de l'efficacité réduite des services de police étatiques dans la lutte contre un crime organisé et d'autres formes sophistiquées de délinquance se déployant à l'échelle nationale et internationale, plusieurs organismes et agences spécialisés disposant de pouvoirs d'enquête étendus furent créés dès les années 1970. Au même moment, un second groupe d'organisations policières de soutien et de mutualisation des ressources vit le jour, afin d'offrir à la communauté policière australienne des infrastructures de formation, de recherche et de partage du renseignement trop onéreuses pour être développées isolément dans chacun des états. Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces organismes en précisant leur année de création, l'étendue de leur juridiction, leurs domaines d'activités ainsi que leurs effectifs<sup>6</sup>.

### **Les organismes policiers spécialisés**

<b>Organisme</b>	<b>Création</b>	<b>Juridiction</b>	<b>Domaine d'activités</b>	<b>Effectifs</b>
Australian Institute of Police Management	1960	Nationale	Formation des cadres	nd
Australian Institute of Criminology	1973	Nationale	Recherche	44
Protective Security	1976	Nationale	Lutte anti-terroriste et	730

<sup>5</sup> Dupont, 2002, 105; Prenzler et Sarre, 2006, 171; SCRGSP, 2007, 5A.1-5A.8.

<sup>6</sup> Dupont, 2002, 159-166; Prenzler et Sarre, 2006, 182-183.

Co-ordination Centre Australasian Centre for Policing Research	1983	Australie et Nouvelle- Zélande	sécurité nationale Recherche	15
Australian Protective Service	1984	Nationale	Protection des bâtiments fédéraux sensibles	1264
New South Wales Crime Commission	1986	Nouvelle- Galles du Sud	Crime organisé et trafic de drogue	108
Crime and Misconduct Commission	1990	Queensland	Corruption dans le secteur public et crime organisé	308
National Institute of Forensic Science	1992	Nationale	Recherche et diffusion des meilleures pratiques en police scientifique	9
National Centre for Crime and Justice Statistics	1996	Nationale	Statistiques de la délinquance	nd
Crimtrac	2000	Nationale	Base de données génétiques et de profils criminels	39
Australian high Tech Crime Centre	2002	Nationale	Crimes technologiques	45
Australian Crime Commission	2003	Nationale	Crime organisé	478
Corruption and Crime Commission	2004	Australie Occidentale	Corruption dans le secteur public et crime organisé	136

Deux facteurs principaux peuvent expliquer la vigueur et la diversité des recherches sur la police en Australie. Tout d'abord, la criminologie y a très rapidement été reconnue comme une discipline à part entière, puisque l'Université de Melbourne se dota d'un Département de criminologie dès 1951<sup>7</sup>. Aujourd'hui, les universités australiennes abritent plus d'une douzaine de départements et d'écoles professionnelles se réclamant de la criminologie ou des études policières, auxquels on doit ajouter plusieurs centres de recherche gouvernementaux au niveau national ou étatique. Le pragmatisme assumé des criminologues australiens, qui maintiennent des liens privilégiés avec leurs homologues anglais ou nord-américains, les a très tôt orientés vers des recherches empiriques menées en lien étroit avec les intervenants de première ligne, dont les policiers. Un second facteur découle aussi certainement de la décision des principaux services de police de sous-traiter aux institutions d'enseignement supérieur locales une partie ou l'intégralité de la formation de leurs recrues et de leurs employés. Initié en 1998 par la police de Nouvelle-Galles du Sud et l'université Charles Sturt, ce mouvement s'est étendu aux polices d'Australie Occidentale (Edith Cowan University), du Victoria (Deakin University), de Tasmanie (University of Tasmania) ainsi qu'à la police fédérale (Charles Sturt University). Cette incursion des universités australiennes dans la formation policière,

<sup>7</sup> Finnane, 2006, 409.

outre les suppléments de revenus qu'elle procure, a aussi pour conséquence non négligeable d'ouvrir des accès privilégiés aux chercheurs qui désirent recueillir des données empiriques au sein d'organisations traditionnellement réticentes à ce type de démarche.

Quatre principaux champs de recherche seront détaillés dans les pages qui suivent. Après avoir présenté dans un premier temps un aperçu de l'historiographie policière, on examinera tour à tour les études menées sur les différentes facettes du travail policier, les recherches théoriques et les évaluations portant sur les stratégies d'intervention policière mises en œuvre au cours des trente dernières années, ainsi que les réflexions portant sur les transformations de la gouvernance policière. Bien que cette division puisse paraître de prime abord arbitraire, dans la mesure où rares sont les travaux qui ne chevauchent pas plusieurs de ces catégories, on verra qu'elle correspond néanmoins à l'émergence de communautés épistémiques durables qui mettent en œuvre des méthodologies et des cadres théoriques distincts, et qui s'insèrent dans des réseaux internationaux fortement différenciés.

## **1. L'historiographie policière**

Il n'est pas surprenant qu'un pays dont les premiers « policiers » furent des détenus de confiance, nommés par le gouverneur pour empêcher les vols de nourriture commis aussi bien par d'autres détenus que par leurs gardes militaires dans un contexte de quasi-famine, se questionne sur l'histoire de ses institutions d'application de la loi. Mark Finnane est sans nul doute l'historien le plus reconnu de la police australienne. Son ouvrage remarquable sur l'histoire des relations parfois ombrageuses entre les organisations policières et les gouvernements a pour la première fois analysé l'institution dans sa continuité historique, de ses origines coloniales à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle aux réformes engagées dès la fin des années 1980<sup>8</sup>.

La structure ternaire du texte examine successivement la police comme une institution gouvernementale clé dans le processus de colonisation d'un nouveau continent, comme un outil de régulation des conduites sociales et enfin comme une bureaucratie opaque dont les dysfonctionnements sont rarement exposés. Dans la première partie, l'auteur se penche sur l'histoire publique de la police australienne comme outil de consolidation du pouvoir politique sur un territoire en perpétuelle expansion tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, puis comme rempart contre le spectre de l'agitation communiste pendant la majeure partie du 20<sup>ème</sup> siècle. Les tensions observées dans les relations entre des décideurs politiques soucieux de contrôler l'institution et des chefs de police désireux de conserver une importante autonomie sont également examinées. L'histoire sociale qui compose la deuxième partie est plus particulièrement consacrée au contrôle des classes perçues comme dangereuses, qu'il s'agisse des populations aborigènes rétives à leur dépossession, des brigands de grands chemins opérant aux limites de la colonie lors de la phase initiale d'expansion (les « bushrangers »), ou des résidents des quartiers défavorisés pendant la révolution industrielle. Cette partie explore également le développement des capacités d'enquête et la prise en compte de comportements nouveaux, comme la conduite en état d'ébriété, ou ignorés jusque là, comme les

---

<sup>8</sup> Finnane, 1994.

violences familiales. Enfin, l'auteur nous dévoile dans la dernière partie l'envers du décor policier, en retraçant le difficile détachement du modèle paramilitaire, peu propice à la formation d'agents responsables capables d'intervenir de manière autonome sur le terrain, mais qui imprègne encore fortement le système hiérarchique de commandement. Les délicates questions de la discipline interne et des affaires de corruption systémique sont aussi abordés dans une perspective historique, démentant la perception d'une recrudescence de ce type de scandales à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

La période charnière qui vit la jeune colonie australienne se défaire de ses caractéristiques de « société pénale » de bagnards au profit de la règle de droit consentie aux hommes libres a fait l'objet de deux ouvrages ancrés dans la tradition des études socio-légales<sup>9</sup>. Bien que ces deux travaux examinent la transformation globale du système de justice pénale à travers l'ensemble de ses institutions, plusieurs chapitres sont consacrés dans l'un comme dans l'autre à l'émergence d'une police moderne faisant un usage beaucoup plus parcimonieux de son pouvoir de contrainte et cherchant à compenser ce dernier par une légitimité bien difficile à établir. À partir d'archives judiciaires comprenant près de 6.000 dossiers compilés par les divers tribunaux pénaux de la Nouvelle-Galles du Sud entre 1810 et 1830, Paula Byrne nous montre comment le droit criminel s'appliquait à une population de colons fraîchement émancipés de leur statut d'ancien détenu<sup>10</sup>. À travers les mises en accusation et les dépositions des victimes, des accusés et des agents de police, on entrevoit l'établissement de mécanismes policiers de régulation des conduites dans les espaces publics ciblant plus particulièrement les femmes et les personnes sans emploi. L'utilisation parfois abusive des policiers par les notables locaux afin de s'assurer d'une population sédentarisée de travailleurs est étudiée en détail, au même titre que les pratiques de perquisition et d'arrestation, qui font l'objet d'une analyse statistique en lien avec les types de délits invoqués et le statut des suspects. L'ouvrage de David Neal s'intéresse à la même période historique mais s'appuie sur un corpus d'archives plus diversifié<sup>11</sup>. Le sujet de droit qui focalise l'attention de Byrne cède la place à des conflits de pouvoirs entre les différentes autorités politiques de la colonie. En effet, ces dernières instrumentalisèrent l'implantation d'un système judiciaire soumis à la règle de droit afin de s'émanciper de la puissance colonisatrice, les détails de l'exercice de ces nouvelles prérogatives restant à négocier sur le terrain entre les différents acteurs de la colonie<sup>12</sup>. La difficile séparation des fonctions de justice et de police relève de ce processus de négociation, au même titre que l'extension aux zones rurales encore mal contrôlées des arrangements policiers voulus et mis en œuvre par le gouverneur à Sydney<sup>13</sup>.

Plusieurs contributions portant sur l'histoire de la police australienne se trouvent également réunies dans les actes d'une conférence organisée en 1999 à Canberra par l'Institut Australien de Criminologie et l'Université Charles Sturt<sup>14</sup>. Mark Copland<sup>15</sup> et Jonathan Richards<sup>16</sup> montrent par exemple à l'aide d'archives administratives la violence

---

<sup>9</sup> Neal, 1991; Byrne, 1993.

<sup>10</sup> Byrne, 1993, 11.

<sup>11</sup> Neal, 1991, xiii.

<sup>12</sup> Neal, 1991, 22.

<sup>13</sup> Neal, 1991, 146.

<sup>14</sup> Enders et Dupont, 2001.

<sup>15</sup> Copland, 2001, 83.

<sup>16</sup> Richards, 2001, 96.

routinière exercée sur les communautés aborigènes jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle par des forces policières faisant appel à des supplétifs locaux, et les impacts dévastateurs que ces pratiques ont produit sur les relations qu'entretiennent aujourd'hui les aborigènes avec le système pénal. L'évolution du contrôle policier des substances altérant le comportement, comme l'alcool ou les produits stupéfiants, est abordée à travers des chapitres qui analysent les activités répressives vis-à-vis de la consommation d'alcool et d'opium au début du 20<sup>ème</sup> siècle dans le Territoire du Nord<sup>17</sup>, l'encadrement de la vente et de la consommation d'alcool dans les pubs de Tasmanie<sup>18</sup>, ou la mise en place et l'application progressive depuis les 90 dernières années de lois visant à lutter contre la conduite en état d'ébriété<sup>19</sup>. Sur un registre tout à fait différent, Baker explore enfin les méthodes souvent violentes employées par les forces de l'ordre pour mettre fin aux conflits de travail prolongés ayant émaillé la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et le 20<sup>ème</sup> siècle, en accordant une attention toute particulière à l'absence d'une solidarité de classe de la part de policiers issus des mêmes milieux sociaux que les grévistes<sup>20</sup>.

On doit enfin signaler trois monographies de services de police australiens, deux d'entre elles rédigées par d'anciens policiers<sup>21</sup>, la dernière commanditée par le service à un historien<sup>22</sup>. Ces histoires « officielles » s'appuient en général sur un accès privilégié aux archives de l'organisation, ce qui en fait des sources des données secondaires fort riches en détails pratiques et en anecdotes savoureuses. À l'exception notable de l'ouvrage de Robert Haldane, tiré d'une thèse de doctorat en histoire, la perspective adoptée a du mal à dissimuler un biais favorable envers l'institution policière, qui conduit souvent les auteurs à relativiser ou à occulter les événements ou les pratiques les plus discutables, comme le massacre systématique des aborigènes, la collusion ayant longtemps régné avec certains membres du crime organisé, ou la répression systématique des mouvements contestataires de gauche pendant la majeure partie du 20<sup>ème</sup> siècle. Ces défauts sont néanmoins largement compensés par un examen approfondi des transformations du travail policier, qu'il s'agisse de la formation de plus en plus longue dispensée aux recrues, de l'impact de nouvelles technologies comme l'automobile, le téléphone ou l'informatique sur la patrouille et l'enquête, ou encore de la féminisation des organisations policières.

## **2. Le travail policier**

Les scandales de corruption policière qui ont émaillé l'actualité australienne ces dernières années ont poussés de nombreux chercheurs à se pencher sur les conditions pratiques de l'exercice des fonctions policières, ainsi que sur les facteurs de risques facilitant la constitution et la reproduction d'une culture professionnelle déviante.

### **a. Formation et socialisation**

---

<sup>17</sup> Wilson, 2001, 147.

<sup>18</sup> Petrow, 2001, 192.

<sup>19</sup> Boorman, 2001, 158.

<sup>20</sup> Baker, 2001.

<sup>21</sup> Haldane, 1986; Clyne, 1987.

<sup>22</sup> Johnston, 1992.

Janet Chan et ses collègues ont par exemple publié en 2003 les résultats de la première étude australienne systématique des processus de socialisation policière<sup>23</sup>. Ce projet a suivi selon l'approche longitudinale une cohorte de 150 recrues, dont les attentes et les attitudes ont été observées et enregistrées à partir du premier jour de formation, et pendant les années qui ont suivi. Trois méthodologies furent employées dans cette recherche : des sondages furent administrés à quatre reprises aux sujets. Des entretiens individuels furent également conduits avec eux, ainsi qu'avec leurs superviseurs, aux divers stades de progression de leur carrière. Ces entretiens furent complétés par des observations répétées des participants dans leur environnement de travail, et notamment des interactions avec leurs collègues plus expérimentés au moment crucial de l'entrée en fonctions à la sortie de l'école de police. Les conclusions tirées par les auteurs montrent que les recrues étaient attirées dans la carrière policière par des motivations altruistes de contribution au bon fonctionnement de la société et d'aide à leur prochain, tout en appréciant la nature peu routinière de l'emploi. La majorité des recrues avaient une haute image du travail policier et avaient consenti des efforts importants pour se préparer au mieux à cette carrière.

Le passage par l'école de police fut vécu de manière intense par les recrues, qui établirent avec les autres membres de leur promotion des liens d'entraide et de solidarité très forts, et qui prirent conscience de l'ampleur des pouvoirs qui leurs seraient bientôt confiés. La familiarisation avec le port de l'uniforme symbolisait pour la majorité des recrues la transition vers ces nouvelles responsabilités et semblait même induire de légères modifications de la personnalité, notamment sur le plan de l'estime de soi. Contrairement aux observations faites par Van Maanen quelques années auparavant aux USA<sup>24</sup>, la discipline ne leur parut ni trop rigoureuse, ni trop arbitraire. La première affectation des recrues après leur séjour à l'école de police donna certainement lieu aux analyses les plus intéressantes de cette recherche : on y découvre des policiers stagiaires extrêmement nerveux de mettre en application la formation reçue, et désireux de se faire accepter à tout prix par leurs nouveaux collègues. Cette tension les rend vulnérables aux critiques des policiers en uniforme vis-à-vis de la formation reçue à l'école, perçue comme trop théorique, ce qui les conduit à adopter très rapidement la vision dominante de cynisme et de frustration qui semble caractériser l'attitude des policiers ayant plus d'ancienneté, et à bien plus valoriser les leçons apprises sur le terrain que celles enseignées en classe. Les résultats des sondages réalisés tout au long de l'entrée en carrière font également apparaître une détérioration de l'image de l'institution policière, ainsi que des attitudes à l'encontre de la communauté et du système de justice pénale parmi les participants, ce qui confirme les conclusions d'études antérieures menées en Australie sur les effets négatifs de la socialisation policière<sup>25</sup>. Ces conclusions sont d'autant plus préoccupantes que le service de police ayant ouvert ses portes à cette recherche avait investi massivement dans de nouveaux programmes de formation, afin de combattre une culture jugée propice à l'éclosion de comportement indésirables. Il semble donc manifeste que la réforme d'un service de police ne peut reposer exclusivement sur la modification de son modèle de formation policière, et qu'elle doit aussi se préoccuper de l'accueil qui sera réservé aux nouvelles recrues au sein de l'organisation, en veillant notamment à comprendre

---

<sup>23</sup> Chan, Devery et Doran, 2003.

<sup>24</sup> Van Maanen, 2003.

<sup>25</sup> Christie, Petrie, Timmins, 1996; Wortley, Homel, 1995.

comment les processus diffus de socialisation professionnelle peuvent dans certaines circonstances nuire aux initiatives de réforme.

## **b. Le droit de la police**

L'une des fonctions principales des policiers étant de faire appliquer la loi au moyen de pouvoirs légaux qui encadrent la privation de liberté et l'usage de la force, il n'est pas surprenant que des recherches aient porté sur l'utilisation concrète de ces prérogatives par les agents en uniforme et les enquêteurs, et en particulier sur le fossé qui sépare parfois le droit tel qu'il est énoncé dans les textes de sa traduction dans la rue. David Dixon est à ce titre le chercheur australien dont les travaux ont été les plus cités. En effet, ce professeur de la Faculté de Droit de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud a publié en 1997 un ouvrage comparant l'impact de l'encadrement légal des pratiques policières en Angleterre (dont il est originaire) et en Nouvelle-Galles du Sud, l'état australien le plus peuplé<sup>26</sup>. Après avoir retracé les origines historiques des pouvoirs légaux consentis aux agents dans la tradition anglo-saxonne et exposé les trois cadres théoriques dominants de la relation entre le droit et le travail policier (l'approche légaliste, culturaliste et structuraliste), son étude empirique, basée sur de longues heures d'observation du travail policier et de nombreux entretiens, nous transporte sur les lieux d'arrestation et dans les salles d'interrogatoire. La jurisprudence et les réformes législatives censées limiter les abus de pouvoir sont constamment confrontées à une réalité beaucoup plus ambiguë, où les pratiques se conforment rarement à la règle de droit. Le mythe de la police par consentement, qui constitue l'un des piliers fondateurs de la police anglaise, est également bousculé, à travers la mise en lumière des inégalités sociales qui limitent considérablement l'expression d'un consentement éclairé, tout particulièrement parmi des segments de la population qui connaissent mal leurs droits.

En prolongement direct de cet ouvrage, David Dixon a publié en 2007 les résultats d'une étude menée sur l'enregistrement vidéo systématique des interrogatoires policiers, devenu la norme dans la plupart des états australiens afin de mettre un terme à la pratique policière connue sous le terme de « verballing » qui consiste à fabriquer des confessions ou obtenir de fausses déclarations de culpabilité sous la menace<sup>27</sup>. Depuis le début des années 1990, l'enregistrement continu audio-visuel des interrogatoires est ainsi devenu la norme au sein de la police de Nouvelle-Galles du Sud, où David Dixon a mené ses recherches. Si l'introduction de cette technologie a permis d'éradiquer presque totalement les pratiques les plus discutables d'intimidation et d'abus de la part des policiers, tout en protégeant ces derniers contre les allégations mensongères de violence ou d'incompétence, l'auteur souligne également quelques risques associés à une mauvaise utilisation de cet outil. Tout d'abord, dans les cas où les interrogatoires ne sont pas enregistrés dans leur intégralité et dès leur commencement, un soupçon pèsera toujours sur la nature spontanée des confessions ainsi obtenues. Une seconde limite concerne la tendance de certains « consommateurs » de ces enregistrements, qu'ils soient juges, procureurs ou membres de jurys, à surestimer leur capacité à interpréter la sincérité ou au contraire la duplicité d'individus à travers des images d'une qualité médiocre, et à prendre sur ces bases pour le moins fragiles des décisions lourdes de conséquences. Cette recherche remet aussi en question le mythe de l'interrogatoire policier, souvent présenté

---

<sup>26</sup> Dixon, 1997.

<sup>27</sup> Dixon, 2007.



comme une partie d'échec entre un suspect dissimulateur et un enquêteur fin stratège qui le confondra par la supériorité de ses compétences de psychologue et de « confesseur ». L'analyse de 260 interrogatoires policiers fait plutôt apparaître la nature relativement élémentaire de la majorité d'entre eux. Les suspects se font rarement prier pour admettre leur culpabilité, et ils livrent une version détaillée des faits qui ne demande que des clarifications mineures afin de clore le dossier. Dans cette perspective, un bon enquêteur amené à interroger des suspects doit avant tout être intelligent et disposer de bonnes capacités d'écoute, faire preuve d'empathie, et posséder de bonnes compétences relationnelles.

Le recours aux informateurs constitue un volet à la fois routinier et obscur du travail policier qui se prête mal à des recherches scientifiques, en raison principalement de la rareté des données accessibles sur le sujet. L'ouvrage méconnu de Rod Settle constitue à ce titre une exception<sup>28</sup>. En se basant sur des études de cas tirées de dossiers judiciaires, des entretiens et des observations sur le terrain, l'auteur analyse le rôle de l'informateur dans l'enquête policière, les stratégies de recrutement déployées et les négociations impliquant les divers acteurs du système pénal qui conduisent à des allègements de peines en échange d'informations sur le milieu criminel. Settle examine les différentes catégories d'informateurs, du citoyen lambda faisant part à son policier local des allées et venues suspectes qu'il observe dans son quartier au « supergrass », qui désigne un informateur disposant d'un accès privilégié aux plus hautes sphères du crime organisé. Il démontre que les compensations financières bien réelles restent néanmoins un facteur de motivation marginal par comparaison avec la protection que les policiers peuvent offrir à leurs sources contre d'éventuelles poursuites judiciaires. Comme le résume bien l'aphorisme policier : « la personne que l'on arrête aujourd'hui est la balance de demain »<sup>29</sup>. Mais Settle souligne que la négociation est loin d'être égalitaire, puisque le policier se situe en situation de pouvoir et dicte les termes du marché, même si dans certaines circonstances, l'informateur est en mesure de manipuler son protecteur, qui le débarrassera de concurrents devenus trop gênants. Outre les distorsions que ce type de pratiques impose à l'application de la règle de droit, l'ouvrage met également en lumière les tensions administratives qu'elles génèrent au sein des organisations policières. La gestion personnalisée et confidentielle des informateurs qui est revendiquée par les enquêteurs s'oppose en effet au désir d'encadrement des gestionnaires, qui souhaitent contrôler les activités de leurs subordonnés à l'aide de protocoles destinés à les protéger contre des dérapages éventuels.

### **c. L'usage de la force et la militarisation des fonctions policières**

Faisant écho aux ouvrages publiés en Amérique du Nord sur la militarisation du travail policier<sup>30</sup>, le livre de Jude McCulloch explore la dissolution de la frontière entre les rôles de la police et de l'armée<sup>31</sup>. La thèse de l'auteur est que la création au milieu des années 1970 d'unités anti-terroristes d'intervention inspirées des forces spéciales a eu pour effet de contaminer l'ensemble des institutions policières en généralisant des tactiques d'emploi de la force contraires aux traditions et aux principes démocratiques. Jude

---

<sup>28</sup> Settle, 1995.

<sup>29</sup> Settle, 1995, 167.

<sup>30</sup> Kraska, 2001; Lemieux, Dupont, 2005.

<sup>31</sup> McCulloch, 2001.

McCulloch a défendu à titre d'avocate bénévole les familles de suspects abattus sans justification par la police du Victoria dans les années 1980 et 1990, et un certain nombre des données sur lesquelles elle s'appuie sont tirées des procès intentés à l'organisation policière. Elle mobilise également les conclusions de commissions d'enquêtes publiques et des documents obtenus par le biais des lois sur l'accès à l'information pour décrire la diffusion des modalités d'usage de la force définies dans un contexte militaire à l'environnement policier, qu'il s'agisse de l'arrestation de suspects jugés dangereux ou d'opérations de maintien de l'ordre public. Les conséquences négatives de cette reconfiguration des capacités coercitives de l'État sont analysées en détail. On peut cependant regretter la vision parfois caricaturale mise de l'avant, qui essaie par exemple de lier cette militarisation à un processus de raffermissement du contrôle des classes populaires rendues fébriles par la mondialisation de l'économie, alors que les facteurs locaux d'ordre politique ou organisationnel sont négligés. Par ailleurs, ce mouvement de militarisation n'est pas incompatible avec l'adoption simultanée de stratégies policières plus « douces », comme l'ont montré Donatella Della Porta et Herbert Reiter dans leur analyse comparative de la gestion policière des manifestations dans les démocraties occidentales<sup>32</sup>.

#### **d. Culture policière et corruption**

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par plusieurs scandales retentissants révélant la corruption systémique sévissant dans les unités d'enquêtes spécialisées de la police, les plus médiatisés ayant touché les polices du Queensland et de Nouvelle-Galles du Sud. Les conclusions des commissions d'enquêtes publiques qui furent chargées de faire la lumière sur ces allégations (Fitzgerald pour le Queensland et Wood pour la NGS) s'appuyèrent sur des recherches commanditées auprès d'universitaires locaux concernant les facteurs favorisant le développement d'une culture de corruption dans une organisation policière. David Dixon, a par exemple dirigé un ouvrage collectif rassemblant plusieurs textes commandés à des chercheurs de renom par la Commission Wood<sup>33</sup>. Y sont abordés l'histoire de la corruption policière dans cet état, les caractéristiques de la culture policière qui facilitent la propagation de ce type de comportements et leur non dénonciation par les policiers intègres, ainsi que les mécanismes de régulation pouvant être mis en place afin d'y mettre un terme. Cependant, comme le soulignent Sarre et Prenzler, le cas de la Nouvelle-Galles du Sud s'avère particulièrement épineux pour les chercheurs, puisque ce service de police venait de traverser une période d'intense réforme organisationnelle quelques années plus tôt, et qu'un organisme indépendant de lutte contre la corruption y avait également été créé à la fin des années 1980<sup>34</sup>.

Janet Chan s'est d'ailleurs penchée sur les résistances organisationnelles opposées par la culture policière à toute tentative de réforme, prenant aussi la police de Nouvelle-Galles du Sud comme objet d'étude<sup>35</sup>. Adoptant comme point de départ le constat de la diversification croissante du tissu social australien, attribuable à une politique d'immigration extrêmement accueillante, et du racisme institutionnel qui a longtemps

---

<sup>32</sup> Della Porta, Reiter, 1998.

<sup>33</sup> Dixon, 1999.

<sup>34</sup> Sarre, Prenzler, 2005.

<sup>35</sup> Chan, 1997.

caractérisé l'institution policière, l'auteur se propose d'évaluer l'impact sur la culture policière des politiques de changement organisationnel mises en œuvre pendant la seconde moitié des années 1980. S'inspirant du cadre théorique développé par Pierre Bourdieu, Janet Chan applique les notions de champ et d'habitus au travail policier, qui est dominé selon elle par des valeurs traditionnelles de lutte contre le crime, une tendance à s'appuyer sur des stéréotypes pour catégoriser les différentes communautés, et un recours systématique à des stratégies défensives de suspicion et de cynisme. En montrant à travers des exemples concrets comment s'est manifestée la résistance à dix ans de réformes, quelles que soient les stratégies adoptées, elle dresse un constat mitigé des résultats atteints. Sa conclusion renvoie plus spécifiquement à la difficulté de mettre en œuvre des réformes qui se contentent de modifier l'habitus policier, en préconisant plutôt un programme beaucoup plus ambitieux de reconfiguration du champ.

Dans un article co-signé avec David Dixon, Janet Chan ne peut toutefois que constater la difficulté de convaincre les dirigeants policiers et les décideurs politiques de se lancer dans une aventure aussi risquée<sup>36</sup>. Si leur bilan après dix années de réformes menées en Nouvelle-Galles du Sud fait apparaître un recul significatif de la corruption et l'émergence progressive d'un nouveau modèle de professionnalisme policier qui résulte d'une interprétation par les agents de terrain des nouvelles conditions du champ<sup>37</sup>, un interventionnisme politique plus marqué et une réticence généralisée de la direction du service à prendre des initiatives trop innovantes semblent également refléter le retour à une conception traditionnelle et restrictive du travail policier, qui vient en quelque sorte mettre fin implicitement au désir de rapprocher les policiers des membres de leur communauté.

### **3. Les stratégies policières et leur évaluation**

Bien qu'il puisse être étudié isolément de son contexte politique et organisationnel, comme c'est le cas dans la perspective ethnographique ou juridique, le travail policier n'en demeure pas moins profondément influencé par les stratégies dominantes en vigueur dans une organisation à un moment donné. Comme nous le verrons, l'Australie n'a pas échappé à la déferlante de la police communautaire et de la police par résolution de problème. Elle a également été séduite par la police de renseignement criminel (*intelligence-led policing*) et le modèle new-yorkais de tolérance zéro. On abordera également dans cette section les résultats spectaculaires obtenus dans le domaine de la sécurité routière par l'adoption d'une stratégie résolument répressive.

#### **a. La police communautaire et la police de résolution de problème<sup>38</sup>**

Wesley Skogan, qui ne peut être accusé de complaisance à l'égard du modèle de police communautaire, a bien montré le marketing agressif qui a permis à ce dernier d'acquérir une position dominante aux États-Unis au cours des années 1980<sup>39</sup>. Le partage d'une même langue a rendu possible la diffusion quasi-immédiate en Australie de cette nouvelle philosophie d'intervention policière. De nombreux échanges ont permis aux chercheurs et

---

<sup>36</sup> Chan, Dixon, 2007.

<sup>37</sup> Chan, 2007.

<sup>38</sup> Les développements qui suivent sont tirés de Dupont, 2002.

<sup>39</sup> Skogan, 1995, 92.

aux policiers d'aller observer les expériences menées en terre nord-américaine, et quelques prestigieux experts internationaux ont également été invités à se rendre en Australie prêcher la bonne parole. Mark Moore, éminent professeur de la *Kennedy School of Government* de l'Université Harvard a ainsi été le conseiller privilégié du chef de la police de Nouvelle-Galles du Sud dans les années 1980, participant aux travaux de plus de soixante groupes de réflexion créés afin de réorganiser le service suivant les valeurs et les méthodes de la police communautaire<sup>40</sup>. David Bayley, de l'Université d'état de New York, a pour sa part été invité à plusieurs reprises entre 1986 et 1990 par le *National Police Research Unit* à établir un bilan de la mise en œuvre de la police communautaire dans les six états australiens<sup>41</sup>.

Les chercheurs australiens ont également produit une abondante littérature sur le sujet, à commencer par les actes d'une conférence organisée par l'Institut Australien de Criminologie en 1990, qui réunit les travaux d'universitaires et de policiers formés aux sciences sociales et évaluatives<sup>42</sup>. Ce recueil de 26 textes aborde dans le détail les divers programmes associés au modèle communautaire, ainsi que des évaluations de leur efficacité respective et des considérations sur les difficultés d'implantation et les résistances au changement. S'il est parfois difficile de trouver un fil directeur à cet ouvrage collectif, qui se veut autant un état des connaissances qu'un outil programmatique, des publications plus ciblées ont tenté d'évaluer des composantes du modèle communautaire avec une plus grande impartialité.

Ainsi, les efforts de consultation de la population ne semblent pas avoir altéré le fonctionnement traditionnel des organisations policières au regard des critères évaluatifs rigoureux auxquels ils ont été soumis. Rick Sarre a par exemple montré que les processus de consultation aboutissent rarement à un véritable dialogue entre la communauté et les organisations policières<sup>43</sup>, alors que dans le même ouvrage, Pat O'Malley a souligné la réticence des policiers à laisser des « amateurs » remettre en question leur expertise durement acquise<sup>44</sup>. Dans une étude comparative du fonctionnement de comités consultatifs au Royaume-Uni et en Australie, Bull et Strata ont aussi mis en évidence la participation fluctuante des membres de la communauté en fonction des sujets abordés, la difficulté pour chaque participant de s'extirper de son intérêt institutionnel immédiat au profit de l'intérêt collectif, et la faible représentativité de telles instances<sup>45</sup>. Ces conclusions ont été confirmées par Cindy Davids, qui a analysé les motivations des participants au programme de surveillance de quartier (*neighbourhood watch*) dans l'état du Victoria. Elle a en effet montré que la participation du public à des initiatives de police communautaire était moins guidée par une attitude altruiste que par le sentiment de disposer d'un accès privilégié et de contacts amicaux dans les rangs de la police<sup>46</sup>.

La police de résolution de problème a également fait l'objet d'une évaluation approfondie dans l'état du Queensland, inspirée des projets menés à Newport News et à Minneapolis

---

<sup>40</sup> Jarrat, 1991, 41.

<sup>41</sup> Bayley, 1990.

<sup>42</sup> McKillop, Vernon, 1991.

<sup>43</sup> Sarre, 1997, 73.

<sup>44</sup> O'Malley, 1997.

<sup>45</sup> Bull, Strata, 1994.

<sup>46</sup> Davids, 1995.

aux États-Unis pour réduire la charge de travail des policiers en repérant les personnes et les lieux qui réclamaient une attention policière constante<sup>47</sup>. Le projet BFCs (*Beenleigh calls for service project*) évalué dans le Queensland avait pour objectifs de réduire le nombre d'appels d'urgence reçus par la police, et de réduire le coût budgétaire de ces interventions en appliquant la méthodologie de résolution des problèmes. La recherche évaluative menée tout au long de l'implantation de ce projet a confirmé le fait qu'un nombre réduit d'adresses et de familles étaient à l'origine d'un nombre disproportionné d'interventions, et que leur traitement par la méthode de résolution des problèmes était en mesure de réduire le nombre d'appels reçus en provenance de ces « points chauds » de 30 à 50 pour cent selon les sites évalués. Les coûts avaient pour leur part diminué de 34 pour cent, et cela après avoir pris en compte les frais additionnels générés par les nouvelles fonctions d'analyse et de résolution confiées aux policiers. Cependant, pour des raisons statistiques, ces réductions impressionnantes et fort prometteuses n'ont pu être exclusivement attribuées à la mise en place du programme<sup>48</sup>.

### **b. La police de tolérance zéro et le système COMPSTAT**

La police communautaire a été concurrencée à la fin des années 1990 par le modèle de police de tolérance zéro, élaboré par la police de New York avant d'avoir connu une diffusion spectaculaire dans le reste du monde. Bien que cette stratégie de répression systématique des petits méfaits n'ait pas fait l'objet d'une application en Australie, deux auteurs ont considéré sous un angle théorique les implications que pourrait avoir le transfert d'une telle approche. David Dixon a opposé une critique virulente aux partisans australiens de la tolérance zéro, en montrant par exemple que la violence interpersonnelle est majoritairement commise dans les espaces privés en Australie, ou encore que les pouvoirs légaux à la disposition des policiers y sont beaucoup plus étendus qu'aux États-Unis, ce qui rend inutile le besoin de recourir à des stratagèmes pour procéder à des fouilles et à des arrestations<sup>49</sup>. Il soulève également les contextes politiques et sociaux fondamentalement différents, notamment en ce qui concerne la propension états-unienne à utiliser le système pénal comme un outil de gestion des groupes les plus défavorisés de la société. Dixon examine en détail le prix à payer pour l'implantation d'une telle politique, notamment en ce qui concerne la détérioration de la légitimité policière au sein de communautés vulnérables, l'aggravation de certains comportements de défiance parmi les groupes faisant l'objet d'une attention policière excessive, et les effets pervers causés par la saturation répressive sur les consommateurs de produits ou de services illicites<sup>50</sup>. Chris Cunneen, dont les travaux sur les relations conflictuelles entre la police et les communautés aborigènes en milieu rural et urbain font référence<sup>51</sup>, identifie également quelques conséquences potentiellement désastreuses dans l'hypothèse d'une application du modèle de la police de tolérance zéro en Australie<sup>52</sup>. En effet, les aborigènes risquent d'être frappés de plein fouet et marginalisés plus encore qu'ils ne le sont déjà par des politiques visant à « nettoyer » les espaces publics de toute manifestation de désordre, en

---

<sup>47</sup> Eck, Spelman, 1987; Sherman, 1989.

<sup>48</sup> Budz, 1998.

<sup>49</sup> Dixon, 1998.

<sup>50</sup> Maher, Dixon, 1999.

<sup>51</sup> Cunneen, 2001.

<sup>52</sup> Cunneen, 1999.

raison de leur surreprésentation au sein de la population des sans domicile fixe et de celle qui consomme des substances interdites dans la rue ou les parcs urbains.

Si la police de tolérance zéro ne s'est finalement jamais matérialisée en Australie, l'un de ses composants a toutefois été adopté par certains services de police dans une perspective d'amélioration de l'efficacité des interventions policières. Connue sous le nom maintenant célèbre de COMPSTAT, cette stratégie d'analyse systématique et en temps quasiment réel des statistiques de la criminalité et de la réponse policière a été adoptée sous des appellations différentes dans pas moins de six états australiens. Lorraine Mazerolle et ses collègues ont évalué l'implantation de COMPSTAT dans le Queensland, afin de vérifier les affirmations de ceux qui prétendent que cet outil est l'un des plus efficaces à la disposition des gestionnaires policiers pour réduire la criminalité<sup>53</sup>. À l'aide de séries chronologiques interrompues, les auteurs ont été capables d'identifier un impact statistiquement significatif sur la criminalité, qui a connu un recul notable. Ce sont particulièrement les entrées avec effractions qui ont été les plus affectées par cette stratégie, alors que d'autres types de crimes ont été relativement peu touchés. Par ailleurs, il n'est pas exclu que d'autres facteurs de plus grande ampleur aient aussi joué un rôle dans le recul de certains crimes, même si COMPSTAT a manifestement joué un rôle de catalyseur des réformes organisationnelles.

### **c. La police de renseignement criminel**

L'intérêt que de nombreux services de police australiens ont manifesté pour COMPSTAT traduit un phénomène de bien plus grande ampleur qui voit ces organisations accorder une importance croissante au traitement de l'information. J'ai par exemple expliqué comment les impératifs d'imputabilité et les restrictions budgétaires imposées aux organisations policières australiennes avaient accéléré l'adoption de la police de renseignement criminel dès la fin des années 1990, l'objectif étant de mieux cibler les enquêtes criminelles en se concentrant sur les individus plutôt que sur les incidents<sup>54</sup>. Ce recours intensif aux données accumulées dans les ordinateurs de la police pour orienter l'allocation des ressources, et le partage des informations avec d'autres organismes publics et privés qui en découle, sont loin d'être exclusifs à l'Australie, puisque l'Angleterre a amorcé un virage identique il y a déjà quelques années<sup>55</sup>, et que Richard Ericson et Kevin Haggerty ont observé des pratiques semblables au Canada dès le milieu des années 1990<sup>56</sup>.

Sans que l'on puisse parler en l'occurrence de recherche au sens évaluatif ou explicatif du terme, Jerry Ratcliffe a dirigé en 2004 un ouvrage collectif consacré à l'approche stratégique en matière de renseignement criminel<sup>57</sup>. On y retrouve les contributions de praticiens qui expliquent les méthodes déployées par leurs services respectifs, des comparaisons entre les modèles anglais et australiens, ainsi que des analyses plus conceptuelles sur la place du renseignement criminel (principalement stratégique) dans le spectre des opérations policières. Le dernier chapitre, co-rédigé par Jerry Ratcliffe et

---

<sup>53</sup> Mazerolle, Rombouts, McBroom, 2006.

<sup>54</sup> Dupont, 2002, 331-354.

<sup>55</sup> NCIS, 2000.

<sup>56</sup> Ericson, Haggerty, 1997.

<sup>57</sup> Ratcliffe, 2004.

James Sheptycki, nous rappelle l'importance pour la recherche d'examiner avec plus d'attention ce sujet, en raison de l'impact des procédures de cueillette et d'analyse du renseignement sur l'identification des menaces criminelles de demain et les préparatifs qui sont engagés pour y faire face<sup>58</sup>. Dans un article antérieur, Ratcliffe avait également tempéré l'enthousiasme des promoteurs de la police de renseignement criminel, montrant comment des obstacles organisationnels importants risquaient de diluer l'esprit de la réforme en Nouvelle-Galles du Sud, et sur quelles bases théoriquement incertaines une telle stratégie avait été élevée au statut de solution miracle<sup>59</sup>.

#### **d. La police de la route**

L'impact social dévastateur des accidents de la route causés par des conducteurs ivres a été à l'origine en Australie de politiques de sécurité routière extrêmement répressives. Au début des années 1980, on a vu se généraliser dans la plupart des états la pratique des barrages routiers, destinés à tester de manière systématique le taux d'alcoolémie des automobilistes interceptés par la police. Ross Homel a évalué l'introduction du *Random Breath Testing* (contrôle aléatoire d'alcoolémie) en Nouvelle-Galles du Sud, en cherchant notamment à mesurer le pouvoir dissuasif que représente l'intensification fortement médiatisée des interventions policières<sup>60</sup>. Outre le fait que la mise en œuvre de ce programme s'est soldée par une réduction drastique du nombre de tués sur les routes, Homel a aussi été en mesure de prouver que des changements de comportement importants ont été observés à la suite de l'intensification de la répression, y compris parmi les groupes jugés les plus à risque ou les plus réfractaires à ce type d'intervention. Ces résultats viennent rappeler que sous certaines conditions, des interventions policières bien planifiées et menées avec constance peuvent produire des effets significatifs et durables<sup>61</sup>, même si d'autres moyens doivent aussi être mis en œuvre pour faire baisser le nombre de tués sur les routes. Dans une des rares contributions francophones sur la police australienne, Laurent Carnis note d'ailleurs à quel point les politiques de sécurité routière de l'état de Nouvelle-Galles du Sud obéissent à une logique réticulaire, impliquant aux côtés de la police le ministère des transports, de l'éducation, de la santé et de la justice dans un partage fonctionnel en permanente évolution<sup>62</sup>.

### **4. La gouvernance de la police et la nodalisation de la sécurité**

La gouvernance policière, qui traduit la pluralisation croissante des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité, constitue le dernier chantier de recherche ouvert par les chercheurs australiens. Après avoir passé en revue les travaux portant sur l'adoption de nouvelles méthodes de gestion et sur le rôle des syndicats dans cette nouvelle configuration des relations de travail, nous examinerons les recherches empiriques et théoriques menées dans le domaine du partenariat interinstitutionnel.

#### **a. Le managérialisme et le syndicalisme policier**

---

<sup>58</sup> Sheptycki, Ratcliffe, 2004.

<sup>59</sup> Ratcliffe, 2002.

<sup>60</sup> Homel, 1988.

<sup>61</sup> Blais, Dupont, 2005.

<sup>62</sup> Carnis, 2005.

C'est au début des années 1990 que les services de police australiens, à l'instar des autres administrations de ce pays, ont été sommés de se lancer dans un cycle de réformes organisationnelles s'inspirant des méthodes de gestion du secteur privé. J'ai analysé dans plusieurs contributions les modalités de cette reprise en main des services publics, et l'application aux fonctions policières des méthodes du Nouveau Management Public<sup>63</sup>, qu'il s'agisse de la mise en place de mécanismes de contrôle budgétaire plus rigoureux<sup>64</sup>, de mécanismes d'évaluation nationaux favorisant la comparaison des performances entre services<sup>65</sup>, ou de la contractualisation au secteur privé. Les histoires orales d'anciens chefs de police ayant piloté cette vague de réformes avant de prendre leur retraite à la fin des années 1990 ont également permis de préciser le rôle du pouvoir politique, et particulièrement des ministres de la police et des finances, dans ces transformations<sup>66</sup>. Ces entretiens, qui présentent avec une rare franchise des points de vue en général confidentiels, s'attardent également sur deux autres thèmes d'importance reliés à la gestion des organisations policières : la mise en place inévitable de mécanismes de contrôle externe, et le rôle parfois ambigu joué par les syndicats dans les processus de réforme.

Les scandales de corruption policière ayant ébranlé la confiance de la population australienne au cours des deux dernières décennies du 21<sup>ème</sup> siècle se sont soldés par la création dans plusieurs états d'autorités de contrôle complètement indépendantes chargées de recevoir les plaintes du public et d'y donner suite. Si ces organismes disposent de pouvoirs d'enquête très étendus leur permettant souvent de mettre en lumière des déviances complexes et de percer le mur du silence policier, leurs pouvoirs de sanction sont en général inexistantes et la décision disciplinaire reste du ressort des chefs de police. Colleen Lewis et Andrew Goldsmith ont chacun examiné en détail les avantages et les inconvénients des divers modèles de contrôle des activités policières adoptés en Australie mais aussi ailleurs dans le monde, ainsi que les réticences systématiques du pouvoir politique à conférer des pouvoirs trop étendus et une indépendance totale à ces autorités dont la curiosité peut s'avérer parfois gênante<sup>67</sup>. David Brereton, qui a dirigé pendant plusieurs années l'unité de recherche de l'une de ces autorités, a pour sa part mené une réflexion plus pratique sur les indicateurs de performance pouvant leur être appliqués<sup>68</sup>. Il a notamment montré que la seule indépendance est loin de constituer une condition suffisante d'efficacité, que la satisfaction et la confiance du public ne sont pas forcément plus élevées quand les enquêtes sont menées par des organismes externes, et enfin que les capacités de modifier durablement les comportements policiers sont rarement évaluées.

Du côté de la hiérarchie policière, si l'acceptation de ce type de mécanisme semble inévitable dans une perspective de reconquête de la confiance du public, on semble regretter un impact « paralysant » sur les policiers de terrain, qui intègreraient dorénavant dans leur prise de décision la possibilité d'un examen rétroactif, et qui adopteraient par

---

<sup>63</sup> Dupont, 2002, 255-330.

<sup>64</sup> Dupont, 2005.

<sup>65</sup> Dupont, 2003.

<sup>66</sup> Dupont, 2006a.

<sup>67</sup> Goldsmith, 1991; Lewis, 1999.

<sup>68</sup> Brereton, 2000.



conséquent des attitudes très défensives<sup>69</sup>. La lutte contre la corruption ne peut bien évidemment pas être exclusivement menée de l'extérieur, et les services de police ont également adopté toute une panoplie de programmes internes destinés à tester et à renforcer l'intégrité de leurs membres. Tim Prenzler et Carol Ronken ont procédé en 2003 à un recensement de ces mesures qui incluent : des systèmes automatisés de profilage des plaintes du public; des procédures de divulgation du patrimoine; des sondages sur les attitudes des policiers vis-à-vis de certains comportements proscrits; des politiques d'affectation qui prévoient des rotations régulières pour les postes les plus exposés; ou encore des tests d'intégrité visant à mesurer la résistance des policiers placés dans des situations potentiellement compromettantes<sup>70</sup>.

Comme on peut l'imaginer, les puissants syndicats policiers ne se cantonnent pas aux rôles d'observateurs dans ces profonds changements. Mark Finnane a par exemple montré dans son histoire du syndicalisme policier que ce dernier avait opposé une résistance virulente aux tentatives de modernisation de l'institution, notamment sur le plan de la gestion des ressources humaines et du remplacement d'un système de promotion à l'ancienneté par des critères basés sur le mérite<sup>71</sup>. Les recherches plus récentes de Monique Marks et de Jenny Fleming font également état d'un profond conservatisme syndical, s'articulant autour de la défense d'intérêts corporatifs définis de manière très restrictive<sup>72</sup>. Cependant, elles mettent aussi en lumière une prise de conscience graduelle que l'approche purement réactive ayant dominé ces dernières années est devenue intenable, et que les impératifs de négociation avec les chefs de police impliquent le développement de positions plus nuancées quant aux modalités de la réforme<sup>73</sup>, ainsi que l'élaboration de programmes d'action s'appuyant de manière plus systématique sur les résultats des recherches sur la police<sup>74</sup>.

## **b. Les partenariats interinstitutionnels**

L'Université Nationale Australienne a inauguré en 2002 le centre de recherche *Security 21*, en confiant la co-direction à Peter Grabosky, auparavant directeur de recherche à l'Institut Australien de Criminologie, et à Clifford Shearing, ancien directeur de l'École de Criminologie de l'Université de Toronto. Ce centre a reçu pour mandat de mener des recherches en étroite collaboration avec les services de police australiens sur les nouvelles modalités de gouvernance de la sécurité. Le concept de réseau a notamment été mobilisé de manière théorique et empirique afin de comprendre comment une pluralité d'acteurs de la sécurité mobilisant des ressources, des cultures, des savoirs et des technologies extrêmement variés pouvaient néanmoins cohabiter, voire coordonner leurs actions. Un ouvrage collectif co-dirigé par Jenny Fleming et Jennifer Wood a permis de rassembler plusieurs contributions tirées de ces recherches<sup>75</sup>. L'ouvrage propose d'abord plusieurs cadres d'analyse et méthodologies émanant de la science politique<sup>76</sup> et de la

---

<sup>69</sup> Dupont, 2006a.

<sup>70</sup> Prenzler, Ronken, 2003.

<sup>71</sup> Finnane, 2002.

<sup>72</sup> Burgess, Fleming, Marks, 2006.

<sup>73</sup> Fleming, Marks, 2004.

<sup>74</sup> Fleming, Marks, Wood, 2006.

<sup>75</sup> Fleming, Wood, 2006.

<sup>76</sup> Rhodes, 2006; Ayling, Grabosky, Shearing, 2006.

sociologie<sup>77</sup>, avant d'aborder quelques domaines spécifiques d'intervention policière dans lesquels on observe un recours de plus en plus intensif à des modes d'organisation en réseau, comme les recherches sur la police<sup>78</sup> ou encore les opérations de maintien de la paix<sup>79</sup>. Loin de préconiser une adoption aveugle de cette morphologie organisationnelle, cet ouvrage propose plusieurs chapitres jetant un regard critique sur les obstacles inhérents à l'adoption d'un modèle décentralisé de gouvernance pour s'acquitter des tâches régaliennes de l'État de manière juste et équitable<sup>80</sup>. Dans le prolongement de ces travaux sur le pluralisme institutionnel de la sécurité, plusieurs articles rédigés par Peter Grabosky et Julie Ayling ont exploré en détail diverses stratégies permettant à la police d'accroître ses capacités d'intervention en mobilisant des acteurs privés ou hybrides, par le biais de la sous-traitance<sup>81</sup>, du parrainage<sup>82</sup>, ou de la coercition<sup>83</sup>. Ils ont également analysé les ambiguïtés, voire les risques, que de telles stratégies pouvaient faire peser sur les modalités de contrôle de ces échanges<sup>84</sup>.

Adoptant une perspective inspirée de la démarche quasi-expérimentale, Lorraine Mazerolle et Janet Ransley ont également étudié l'efficacité des mécanismes de distribution et de coordination des responsabilités en matière de prévention et de contrôle de la criminalité<sup>85</sup>. Elles utilisent le terme de « tierce police » pour désigner l'usage de leviers réglementaires ou légaux destinés à convaincre, et parfois à contraindre, des organismes publics ou des intérêts privés d'adopter des comportements ou des procédures qui vont directement contribuer à combattre la délinquance. Après avoir recensé de manière systématique les programmes de prévention et de contrôle de la criminalité qui répondent aux critères de la tierce police et qui ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse, les deux auteures passent en revue les résultats obtenus dans les domaines de la consommation et du trafic de drogues, des crimes violents, de la délinquance juvénile et des crimes contre la propriété. Elles mènent également une réflexion détaillée sur les effets pervers qu'une telle approche peut générer, notamment en matière d'équité et de justice. Bien qu'elles déplorent dans leur conclusion le faible nombre d'évaluations disponibles faisant appel à une méthodologie scientifiquement robuste, elles demeurent néanmoins optimistes sur le potentiel de cette forme indirecte et partenariale d'intervention policière.

## Conclusion

La politique partenariale qui semble devenir la norme pour les organisations policières est également à l'origine d'un développement majeur pour les recherches australiennes et internationales sur la police. En effet, en janvier 2007, le gouvernement fédéral inaugurerait à l'Université Griffith son nouveau Centre d'excellence en police et sécurité, qui disposera d'un budget de plus de 20 millions de dollars pour les cinq prochaines années afin de mener des recherches de pointe dans les domaines de l'intervention policière, de

---

<sup>77</sup> Dupont, 2006b.

<sup>78</sup> Bradley, Nixon, Marks, 2006.

<sup>79</sup> Braithwaite, 2006.

<sup>80</sup> Rhodes, 2006; Fleming, 2006; Wood, 2006.

<sup>81</sup> Ayling, Grabosky, 2006a.

<sup>82</sup> Grabosky, 2007.

<sup>83</sup> Ayling, Grabosky, 2006b.

<sup>84</sup> Grabosky, Ayling, 2007.

<sup>85</sup> Mazerolle, Ransley, 2005.

la sécurité, et de l'antiterrorisme. Les partenaires fondateurs de ce centre incluent des universités (Griffith, Université Nationale Australienne, Université Charles Sturt), les principaux services de police australiens (police fédérale, police du Victoria, police de Queensland), des instituts des recherche fédéraux (Institut Australien de Criminologie, Institut National de Police Scientifique), ainsi que des centres de recherche étrangers (Centre pour l'Étude du Terrorisme et des Réponses au Terrorisme aux USA, Centre Jill Dando au Royaume Uni, ou encore le Centre International de Criminologie Comparée au Canada). Cette formule originale de partenariat et de financement permettra de renforcer les liens déjà nombreux tissés par les chercheurs australiens avec leurs homologues étrangers, et de faire en sorte que les praticiens et les chercheurs disposent d'un point de rencontre permanent, afin d'intensifier les échanges entre deux groupes dont les rapports sont souvent teintés de méfiance.

*Centres et instituts de recherche (adresses et site Internet)*

**Australian Institute of Criminology**

GPO Box 2944  
Canberra ACT 2601 Australie  
<http://www.aic.gov.au>

**Centre of Excellence in Policing and Security**

Room 3.29  
Social Sciences Building (M10)  
Griffith University  
Messines Ridge Road  
Mt Gravatt QLD 4122 Australie  
<http://www.griffith.edu.au/arts-languages-criminology/centre-excellence-policing-security>

**Security 21 : International Centre for Security and Justice**

Regulatory Institutions Network  
College of Asia and the Pacific, RSPAS  
The Australian National University  
Canberra ACT 0200 Australie  
<http://s21.anu.edu.au>

**Australian Graduate School of Policing**

Charles Sturt University  
PO Box 168  
Manly NSW 1655 Australie  
<http://www.csu.edu.au/faculty/arts/agsp/>

**Institute of Criminology**

Faculty of Law, University of Sydney  
173-175 Phillip St  
Sydney NSW 2000 Australie  
<http://www.law.usyd.edu.au/~criminology/>

**Tasmanian Institute for Law Enforcement Studies**

University of Tasmania

Private Bag 22

Hobart TAS 7001 Australie

<http://www.utas.edu.au/tiles/>

**Sellenger Centre for Research in Law, Justice and Policing**

School of Law and Justice

Edith Cowan University

Building 2, Room 2.320

100 Joondalup Drive

Joondalup WA 6027 Australie

<http://www.law.ecu.edu.au/research/SellengerCentre.htm>

## Références

AYLING, J., GRABOSKY, P., 2006a, When police go shopping, *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 29, 4, 665-690.

AYLING, J., GRABOSKY, P., 2006b, Policing by command: Enhancing law enforcement capacity through coercion, *Law and Policy*, 28, 4, 420-443.

AYLING, J., GRABOSKY, P., SHEARING, C., 2006, Harnessing resources for networked policing, in FLEMING, J., WOOD, J., 2006, *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 60-86.

BAKER, D., 2001, Barricades and batons : A historical perspective of the policing of major industrial disorder in Australia, in ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press, 199-222.

BAYLEY, D., 1990, *Toward policing 2000*, Adelaïde, National Police Research Unit.

BLAIS, E., DUPONT, B., 2005, Assessing the capacity of intensive police programs to prevent severe road accidents: A systematic review, *The British Journal of Criminology*, 45, 6, 914-937.

BOORMAN, M. C., 2001, The evolution of impaired driver law : Victoria, in ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press, 158-173.

BRADLEY, D., NIXON, C., MARKS, M., 2006, What works, what doesn't work and what looks promising in police research networks, in FLEMING, J., WOOD, J., *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 170-194.

BRAITHWAITE, J., 2006, Peacemaking networks and restorative justice, in FLEMING, J., WOOD, J., *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 195-217.

BRERETON, D., 2000, Evaluating the performance of external oversight bodies, in GOLDSMITH, A., LEWIS, C., Eds., *Civilian oversight of policing: Governance, democracy and human rights*, Oxford, Hart Publishing.

BUDZ, D., 1998, *Beenleigh calls for service project: Evaluation report*, Brisbane, Criminal Justice Commission.

BULL, D., STRATA, E., 1994, Police community consultation: An examination of its practice in selected constabularies in England and New South Wales, Australia, *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 27, 3, 237-249.

BURGESS, M., FLEMING, J., MARKS, M., 2006, Thinking critically about police unions in Australia: Internal democracy and external responsiveness, *Police Practice and Research*, 7, 5, 391-409.

BYRNE, P. J., 1993, *Criminal law and colonial subject : New South Wales 1810-1830*, Melbourne, Cambridge University Press.

CARNIS, L., 2005, Les missions de police routière du New South Wales Police Service: Une spécialisation en danger?, *Les Cahiers de la Sécurité*, 58, 75-99.

CHAN, J., 1997, *Changing police culture: Policing in a multicultural society*, Cambridge, Cambridge University Press.

CHAN, J., 2007, Making sense of police reforms, *Theoretical criminology*, 11, 3, 323-345.

CHAN, J., DEVERY, C., DORAN, S., 2003, *Fair cop : Learning the art of policing*, Toronto, University of Toronto Press.

CHAN, J., DIXON, D., 2007, The politics of police reform: Ten years after the Royal Commission into the New South Wales Police Service, *Criminology & Criminal Justice*, 7, 4, 443-468.

CHRISTIE, G., PETRIE, S., TIMMINS, P., 1996, The effect of police education, training and socialisation on conservative attitudes, *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 29, 3, 299-314.

CLYNE, R., 1987, *Colonial blue : A history of the South Australian Police Force*, Netley, Wakefield Press.

COPLAND, M., 2001, The native police at Callandoon : A blueprint for forced assimilation?, in ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press, 83-95.

CUNNEEN, C., 1999, Zero tolerance policing and the experience of New York City, *Current Issues in Criminal Justice*, 10, 3, 299-313.

CUNNEEN, C., 2001, *Conflict, politics and crime: Aboriginal communities and the police*, Sydney, Allen & Unwin.

DAVIDS, C., 1995, Understanding the significance and persistence of Neighbourhood Watch in Victoria, *Law in Context*, 13, 1, 57-80.

DELLA PORTA, D., REITER, H., Eds., 1998, *Policing protest: The control of mass demonstrations in Western democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

DIXON, D., 1997, *Law in policing : Legal regulation and police practices*, Oxford, Clarendon Press.

DIXON, D., 1998, Broken windows, zero tolerance and the New York miracle, *Current Issues in Criminal Justice*, 10, 1, 96-106.

DIXON, D., Ed., 1999, *A culture of corruption: Changing an Australian police service*, Leichhardt, Hawkins Press.

DIXON, D., 2007, *Interrogating images : Audio-visually recorded police questioning of suspects*, Sydney, The Sydney Institute of Criminology Series.

DUPONT B., 2002, *Construction et réformes d'une police : Le cas australien (1788-2000)*, Paris, L'Harmattan.

DUPONT, B., 2003, Évaluer ce que fait la police : Le cas australien, *Criminologie*, 36, 1, 103-120.

DUPONT, B., 2005, Le contrôle budgétaire des services de police australiens et la nouvelle gouvernance de la sécurité, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 71, 1, 73-85.

DUPONT, B., 2006a, Power struggles in the field of security: Implications for democratic transformation, in WOOD, J., DUPONT, B., Eds., *Democracy, society and the governance of security*, Cambridge, Cambridge University Press, 86-109.

DUPONT, B., 2006b, Mapping security networks: From metaphorical concept to empirical model, in FLEMING, J., WOOD, J., *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 35-59.

ECK, J., SPELMAN, W., 1987, Who ya gonna call? The police as problem-busters, *Crime & Delinquency*, 1987, 33, 1, 31-52.

ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., 2001, *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press.

ERICSON, R., HAGGERTY, K., 1997, *Policing the risk society*, Oxford, Clarendon Press.

FINNANE, M., 1994, *Police and government : Histories of policing in Australia*, Melbourne, Oxford University Press.

FINNANE, M., 2002, *When police unionise: The politics of law and order in Australia*, Sydney, The Institute of Criminology.

FINNANE, M., 2006, The ABC of criminology : Anita Muhl, J. V. Barry, Norval Morris and the making of a discipline in Australia, *The British Journal of Criminology*, 46, 3, 399-422.

FLEMING, J., 2006, Working through networks: The challenges of partnership policing, in FLEMING, J., WOOD, J., *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 87-115.

FLEMING, J., MARKS, M., 2004, Reformers or resisters? The state of police unionism in Australia, *Employment Relations Record*, 4,1, 1-14.

FLEMING, J., MARKS, M., WOOD, J., 2006, 'Standing on the inside looking out': The significance of police unions in networks of police governance, *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 39, 1, 71-89.

FLEMING, J., WOOD, J., 2006, *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press.

GOLDSMITH, A., Ed., 1991, *Complaints against the police: The trend to external review*, Oxford, Clarendon Press.

GRABOSKY, P., 2007, Private sponsorship of public policing, *Police Practice and Research*, 8, 1, 5-16.

GRABOSKY, P., AYLING, J., 2007, Ambiguous exchanges and the police, *International Journal of the Sociology of Law*, 35, 1, 18-28.

HALDANE, R., 1986, *The people's force : A history of the Victoria police*, Melbourne, Melbourne University Press.

HOMEL, R., 1988, *Policing and punishing the drinking driver*, New York, Springer-Verlag.

JARRAT, J., 1991, Pitfalls of the introduction of community policing, in MCKILLOP, S., VERNON, J., Eds., *The police and the community*, Canberra, Australian Institute of Criminology, 39-47.

JOHNSTON, W. R., 1992, *The long blue line : A history of the Queensland police*, Brisbane, Boolarong Press.

KRASKA, P., Ed., 2001, *Militarizing the American criminal justice system: The changing roles of the armed forces and the police*, Boston, Northeastern University Press.

LEMIEUX, F., DUPONT, B., Eds., 2005, *La militarisation des appareils policiers, Québec*, Les Presses de l'Université Laval.

LEWIS, C., 1999, *Complaints against police: The politics of reform*, Leichhardt, Hawkins Press.

MAHER, L., DIXON, D., 1999, Policing and public health: Law enforcement and harm minimization in a street-level drug market, *The British Journal of Criminology*, 39, 4, 488-512.

MAZEROLLE, L., RANSLEY, J., 2005, *Third party policing*, Cambridge: Cambridge University Press.



MAZEROLLE, L., ROMBOULTS, S., MCBROOM, J., 2006, The impact of COMPSTAT on reported crime in Queensland, *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 30, 2, 237-256.

MCCULLOCH, J., 2001, *Blue army: Paramilitary policing in Australia*, Melbourne, Melbourne University Press.

MCKILLOP, S., VERNON, J., Eds., 1991, *The police and the community*, Canberra, Australian Institute of Criminology.

NCIS, 2000, *The national intelligence model*, Londres, National Criminal Intelligence Service.

NEAL, D., 1991, *The rule of law in a penal colony : Law and power in early New South Wales*, Melbourne, Cambridge University Press.

O'MALLEY, P., 1997, The politics of crime prevention, in O'MALLEY, P., SUTTON, A., Eds., *Crime prevention in Australia: Issues in policy and research*, Leichhardt, The Federation Press, 255-274.

PETROW, S., 2001, After Arthur : Policing in Van Diemen's Land 1837-1846, in ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press, 176-198.

PRENZLER, T., RONKEN, C., 2003, A survey of innovations in the development and maintenance of ethical standards by Australian police departments, *Police Practice and Research*, 4, 2, 149-161.

PRENZLER T., SARRE R., 2006, Australia, in JONES T., NEWBURN T., Eds., *Plural policing : A comparative perspective*, Londres, Routledge, 169-189.

RATCLIFFE, J., 2002, Intelligence-led policing and the problems of turning rhetoric into practice, *Policing and Society*, 12, 1, 53-66.

RATCLIFFE, J., Ed., 2004, *Strategic thinking in criminal intelligence*, Leichhardt, The Federation Press.

RHODES, R., 2006, The sour laws of network governance, in FLEMING, J., WOOD, J., *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 15-34.

RICHARDS, J., 2001, Moreton telegraph station 1902 : The native police on Cape York Peninsula, in ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press, 96-106.

SARRE, R., Crime prevention and police, in O'MALLEY, P., SUTTON, A., Eds., *Crime prevention in Australia: Issues in policy and research*, Leichhardt, The Federation Press, 64-83.

SARRE, R., PRENZLER, T., 2005, Policing corruption: An Australian perspective, in SARRE, R., DAS, D. K., ALBRECHT, H. J., Eds., *Policing corruption: An international perspective*, Lanham, Lexington Books, 225-235.

SCRGSP (STEERING COMMITTEE FOR THE REVIEW OF GOVERNMENT SERVICE PROVISION), 2007, *Report on government services 2007*, Canberra, Productivity Commission.

SETTLE, R., *Police informers : Negotiation and power*, Leichhardt, The Federation Press.

SHEPTYCKI, J., RATCLIFFE, J., 2004, Setting the strategic agenda, in RATCLIFFE, J., Ed., *Strategic thinking in criminal intelligence*, Leichhardt, The Federation Press, 194-209.

SHERMAN, L., 1989, Repeat calls for service: Policing the 'hot spots', in KENNEDY, D., Ed., *Police and policing: Contemporary issues*, New York, Praeger, 150-165.

SKOGAN, W., 1995, Community policing in the United States, in BRODEUR, J.-P., Ed., *Comparisons in policing: An international perspective*, Aldershot, Avebury, 86-111.

VAN MAANEN, J., 2003, Comment devient-on policier?, in BRODEUR, J.-P., MONJARDET, D., *Connaître la police : Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Paris, La Documentation Française.

WILSON, B., 2001, Stupor in paradise : Drunkenness, disorder and drug offenses in the Northern Territory 1870-1926, in ENDERS, M., DUPONT, B., Eds., *Policing the lucky country*, Leichhardt, Hawkins Press, 147-157.

WOOD, J., 2006, Dark networks, bright networks and the place of the police, in FLEMING, J., WOOD, J., *Fighting crime together: The challenges of policing and security networks*, Sydney, UNSW Press, 246-269.

WORTLEY, R., HOMEL, R., 1995, Police prejudice as a function of training and outgroup contact: A longitudinal investigation, *Law and Human Behavior*, 19, 3, 305-317.